

N/REF : 24/10/2024 9H00 C:263302 I:35354

V/Email reçu le Jeudi 24/10/2024 a 9H00

SELON DEVIS N° 4100007

CODASE

**78 AVENUE JEAN PERROT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 448 THOREZ
448 AVENUE MAURICE THOREZ
38220 VIZILLE

St Martin-H, le 24 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 448 AVENUE MAURICE THOREZ - SUR PLACE MONSIEUR ATMANE HATTAB AU
06 72 86 56 77

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4100007 du 02/10/2024 d un montant de
352,27€ TTC

Donneur d'ordre : M. M HATTAB

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL
POMPAGE DU PUIT PERDU (SI TRAPPE SUR LE PUIT PERDU)
NETTOYAGE HAUTE PRESSION
EVACUATION DES DECHETS

TRAVAUX CONFORME AU DEVIS LE 14/10/2024

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 02/10/24 a 10H16 M. M HATTAB

FF LCOMPTER Email envoyé le 02/10/24 a 10H15 M. M HATTAB

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	320,25	320,25
	TOTAL H.T.		320,25
	T.V.A. a 10,00%		32,02
	TOTAL T.T.C.En EURO		352,27

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN